

LA DÉFENSE DES AGENTS

- **Pour la défense d'une fonction publique de statut et de carrière.**
- **Pour la création de postes de titulaires à hauteur des besoins** : création d'organigrammes, prévisionnels des départements et des besoins, recrutement massif d'agents tous corps confondus, pour l'instauration d'un numerus clausus en milieu fermé et en milieu ouvert.
- **Pour la valorisation des statuts des agents** : plan de requalification des postes des personnels administratifs, catégorie B pour le CEA, A pour le corps de commandant, A-type pour les CPIP, A+ pour les DPIP
- **Pour une formation initiale et continue de qualité**, pour favoriser l'accès aux formations (ex : créations de centres interrégionaux de formation rattachés à l'ENAP, réviser les délais de route, reconnaître la fonction de tuteur de stage, valoriser les formateurs-relais).
- **Pour la titularisation des contractuels**, afin de mettre un terme à leur précarité et pour valoriser l'expérience acquise.
- **Pour une politique salariale fondée sur une revalorisation du point d'indice** : contre le développement de primes non prises en compte dans le calcul de la retraite, contre les primes « au mérite », pour une revalorisation de la PSS, pour que le régime indemnitaire le plus favorable soit appliqué aux corps interministériels, en respectant les spécificités du statut spécial, pour l'attribution à tous les personnels d'une prime de pénibilité des métiers pénitentiaires équivalente à un mois de traitement par an.
- **Pour le retour aux compétences des CAP** : pour garantir aux agents une transparence dans la gestion de leur dossier RH.
- **Pour un management fondé sur la confiance envers les agents**, les soutenant dans la mise en œuvre de projets, tenant compte de l'autonomie technique des agents.
- **Pour des conditions de travail respectueuses du rythme biologique des agents** : suppression du matin/nuit pour les personnels de surveillance, respect des conditions de récupération après astreintes pour les agents, etc.
- **Pour la mise en place d'agents placés, avec des conditions préservant les agents** (zones d'intervention, matériel mis à disposition, avance de frais, etc) permettant de pallier des absences ponctuelles pouvant déstructurer l'organisation d'un service
- **Pour le télétravail, sur la base du volontariat**, dans le respect des droits des agents (droit à la déconnexion, indemnisation des moyens mis à disposition de l'administration, pour que les agents en télétravail ne soient pas soumis des mesures de contrôle autres que les agents en service, etc).
- **Pour un abondement des moyens de l'action sociale** (favorable aux chèques déjeuner pour les agents éloignés d'un lieu de restauration collective, aides pour l'hébergement, la petite enfance, les loisirs, les vacances).
- **Pour des moyens adaptés aux missions** : mise en place de locaux avec des espaces collectifs pour les agents, permettant la mise en place de prises en charge individuelles et collectives, respectueuses des conditions de sécurité des agents et de l'accueil du public ; logiciels fonctionnels et au service des agents et non l'inverse ; véhicules et équipements informatiques à disposition des agents.



LES COMBATS SOCIÉTAUX

✓ **Défense des services publics et solidarité dans la société**

Le SNEPAP-FSU considère que le service public est le garant de l'équilibre social de notre société. Il participe à l'épanouissement personnel et collectif, ainsi qu'à une équité dans le développement économique et social de notre pays.

✓ **Lutte contre les discriminations et les violences**

Le SNEPAP-FSU considère que les services publics doivent garantir à tous et sur tout le territoire l'égal accès aux biens publics. Ils doivent permettre à chaque citoyen d'accéder à des droits légitimes et essentiels (santé, culture, éducation, justice, emploi). Dans cette optique, le SNEPAP-FSU est résolument opposé à toute discrimination. Nous dénoncerons et combattrons toutes les attitudes discriminatoires, qu'elles soient à l'encontre des PPSMJ ou des personnels.

✓ **Égalité femmes/hommes, défense des droits des femmes**

Le SNEPAP-FSU lutte pour des mesures ambitieuses en faveur de l'égalité femmes/hommes dans la société et la fonction publique: favoriser l'accès des femmes aux emplois à responsabilité, lutte contre les violences sexistes, faire en sorte que la maternité ne pénalise pas les femmes dans leur parcours professionnel ou leurs droits à pension, lutte pour la défense du droit à l'IVG...

✓ **Écologie**

Le SNEPAP-FSU considère qu'urgence climatique et urgence sociale sont liées et qu'il faut agir activement en faveur d'une transition écologique dans la société, et dans la fonction publique (réflexion autour de la conception des bâtiments, des véhicules, logiciels utilisés, filière locale et bio dans la restauration collective, etc).